Envoyé en préfecture le 23/07/2026
Reçu en préfecture le 23/07/2026
Publié le
ID : 022-212202089-20260723-20260704-DE

Département des Côtes-d'Armor
Mairie de
PLOUASNE
9, Place de l'église
22830 Plouasne
Tél : 02 96 86 46 19
mairie@plouasne.fr

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

L'an deux mille vingt-six le vingt-trois juillet à onze heures, le Conseil de la Délégation Spéciale de la commune de PLOUASNE dûment convoqué, se réunit en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Michèle MOISAN

En exercice : 3

Mme MOISAN. Mme DESBOIS. M PASTORET

Présents : 3

Votants : 3

Absents excusés :
Joël PASTORET (Pouvoir donné à Michèle MOISAN)

Date de la convocation :
Le 15 juillet 2026

Délibération n°2026-07-04 : Adoption de la participation au contrat d'association versée à l'école St Joseph

Madame la Présidente rappelle au Conseil de la Délégation Spéciale qu'un contrat d'association a été mis en place avec l'école privée Saint-Joseph de PLOUASNE et qu'il y a lieu de définir le montant de la participation communale. Il rappelle également qu'un avenant à ce contrat d'association a été signé en 2008, afin d'y inclure les élèves de la maternelle, domiciliés sur la commune de PLOUASNE.

La participation adoptée par délibération du 29 avril 2026 d'un montant de 25,362.17€ ne prenait pas en compte les entrées à la piscine. Il convient donc d'ajouter ce montant au moment voté en avril.

CALCUL du coût de revient d'un enfant de l'école publique			
Articles	**Libellés**	**Montant Maternelles**	**Montant Élémentaires**
60611	Eau	419.34 €	718.86 €
60612	Electricité	1 433.14 €	2 456.81 €
60621	Combustible	2 693.74 €	4 617.84 €
60631	Produits entretien	798.69 €	1 369.19 €
60632	Fourniture petit équipement	301.21 €	516.37 €
6064	Fournitures de bureau	20.28 €	34.76 €
615221	Entretien du bâtiment	1 257.58 €	2 155.85 €
6156	Maintenance	174.60 €	299.32 €
616	Assurances (scolaires + bâtiments)	313.48 €	537.39 €
618	Remboursement frais piscine	759.15 €	- €
626	Frais de télécommunication + internet	289.10 €	495.61 €
6283	Frais nettoyage locaux	678.26 €	1 162.74 €
6470	Produits Pharmaceutiques	31.66 €	54.27 €
641	Coût de Gestion	286.11 €	490.47 €
641	Coût des Agents Techniques	422.81 €	724.82 €
6413	ATSEM	42 398.83 €	
6413	Ménages Classes		13 609.61 €
TOTAL FRAIS FONCTIONNEMENT		**52 277.99 €**	**29 243.91 €**

Envoyé en préfecture le 23/07/2026
Reçu en préfecture le 23/07/2026
Publié le
ID : 022-212202089-20260723-20260704-DE

	Maternelles	Élémentaires
Ecole Publique	49	84
Ecole Privée	16	19
Coût de revient d'un élève	1 066.90 €	348.14 €
Fournitures scolaires/élève	55.00 €	55.00 €
Pour les frais de fonctionnement	17 070.36 €	6 614.69 €
Pour les fournitures scolaires	880.00 €	1 045.00 €
La participation pour l'année 2025 / 2026 s'élève à		**25 610.06 €**

Madame MOISAN propose au Conseil Municipal de verser les participations suivantes :

- **55,00 € par élève** (élémentaire et maternelle) pour les fournitures scolaires,
- **348.14€ par élève** de primaire pour les frais de fonctionnement,
- **1 066.90€ par élève** de maternelle pour les frais de fonctionnement.

Le nombre d'élèves, domiciliés à PLOUASNE est de 35 pour l'année scolaire 2025/2026, selon la liste établie par la Cheffe d'établissement de l'école privée. Le montant de la participation de la commune de Plouasne à l'école Saint-Joseph sera donc de : **1,925.00€** pour les fournitures scolaires et **23,685.06€** pour les frais de fonctionnement. Cette participation est prévue au Budget Primitif 2026 à l'article 6558, et sera donc d'un montant total de **25,610.06€.**

La différence s'élève à 247.89€ par rapport à ce qui avait voté par le conseil municipal le 29 avril 2026.

Le Conseil de la Délégation Spéciale, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- **VALIDE** la participation de **25,610.06€** qui sera versée à l'école privée Saint- Joseph de PLOUASNE au titre du contrat d'association selon les données ci-dessus référencées.

Fait et délibéré, les : jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le : 23/07/2026
Publié ou notifié le : 23/07/2026

Michèle MOISAN,
Présidente de la Délégation Spéciale

Maryvonne DESBOIS,
La Secrétaire